

## Pièces justificatives à fournir / règlement des frais de scolarité

### Comment déposer les pièces ?

Rendez-vous sur votre espace Extranet, cliquez sur l'onglet « ADMINISTRATION », puis sur « Documents ».  
Vous y pourrez charger, **en format numérique** (PDF ou JPG), les pièces justificatives nécessaires au traitement de votre inscription.

#### ⚠ Attention :

- ↪ Aucun envoi de pièces par mail ou par courrier ne sera traité.
- ↪ La taille maximale de fichier autorisée est 800 Ko (1024 Ko = 1 Mo).  
Si le fichier est trop lourd nous vous invitons à baisser la qualité lors du scan du document ou à compresser le fichier.

### Quelles pièces et pour qui ?

#### HORAIRES TRADITIONNELS - AMÉNAGEMENT D'HORAIRES - HORAIRES AMÉNAGÉS

Pour tous →	Attestation de responsabilité civile pour l'année <u>2021/2022</u> (au nom de l'élève)
Pour tous →	Photo d'identité pour la carte d'élève (veillez à ce que la définition soit adaptée)
<b>Pour les élèves danseurs</b> →	Certificat médical attestant de l'aptitude à suivre les cours de danse

#### ⚠ Attention : Les documents ci-dessous sont nécessaires pour bénéficier d'un tarif réduit.

Si ces derniers sont manquants ou non conformes nous vous informons que :

- ↪ Aucune relance ne sera faite.
- ↪ Le montant maximum des droits d'inscription sera facturé d'office.

Élèves habitant dans l'Eurométropole de Strasbourg →	<p><b>Justificatif de domicile de moins de 3 mois.</b> Sont <b>uniquement acceptés</b> : facture d'électricité (ou justificatif de contrat en cas de facturation annuelle), de gaz, d'eau, de téléphone fixe ou de box internet. <b>AUCUN AUTRE DOCUMENT NE SERA ACCEPTÉ.</b></p> <p><i>Pour les étudiants logés en résidence universitaire, une attestation de résidence est à fournir. AUCUN AUTRE DOCUMENT NE SERA ACCEPTÉ.</i></p> <p><i>Pour les élèves hébergés (ou en colocation): facture + copie d'une pièce d'identité de l'hébergeur + attestation sur l'honneur établie par celui-ci.</i></p>
Élèves en cursus <u>traditionnel</u> ou en <u>aménagement d'horaires</u> dont le responsable légal est employé par l'Eurométropole de Strasbourg →	Attestation de l'employeur (Eurométropole de Strasbourg)
Élèves en <b>HORAIRES AMÉNAGÉS</b> seulement →	Avis d'imposition 2020 (sur les revenus de 2019), toutes pages
À partir du <u>3ème</u> enfant inscrit en cursus <u>traditionnel</u> ou en <u>aménagement d'horaires</u> → À partir du <u>2ème</u> enfant inscrit en cursus <u>horaires aménagés</u> →	Livret de famille (copie de toutes les pages, parents + enfants)

#### CPES - SPECIALISATION - DOUBLE CURSUS DANSE - PARCOURS PERSONNALISE - FORMATION CONTINUE

Pour tous →	Attestation de responsabilité civile pour l'année <u>2021/2022</u> (au nom de l'élève)
Pour tous →	Photo d'identité pour la carte d'élève (veillez à ce que la définition soit adaptée)
<b>Pour les élèves danseurs</b> →	Certificat médical attestant de l'aptitude à suivre les cours de danse

Après avoir déposé les documents, un mail vous sera envoyé lorsque votre facture sera disponible (pensez à vérifier votre dossier « courrier indésirable »).

**⚠ Attention :** Vous avez jusqu'au **31 octobre 2021** pour signaler une erreur ou contester la facturation, en écrivant à l'adresse [conservatoire-scolarite@strasbourg.eu](mailto:conservatoire-scolarite@strasbourg.eu). Après cette date aucune contestation, demande de rectification ou de remboursement ne pourra être reçue.

[Consulter ici l'arrêté tarifaire 2021/2022](#)

## Comment régler les frais de scolarité ?

Une fois la facture disponible, vous pourrez réaliser le paiement selon les modalités suivantes jusqu'au **31 octobre 2021** :

- **Paiement par carte bancaire / carte de crédit** : rendez-vous sur votre espace Extranet, cliquez sur l'onglet « ADMINISTRATION », ensuite sur « Comptabilité »; vous y trouverez votre facture, cliquez sur "Payer en ligne" puis suivez la procédure.
- **Paiement par chèque** : à l'ordre de la « Régie du Conservatoire » ; pensez à noter, au dos, NOM(s) et Prénom(s) de l'élève ou des élèves concerné(s). Le chèque est à envoyer par courrier ou à déposer personnellement à l'adresse suivante :

Conservatoire de Strasbourg  
1 Place Dauphine  
67076 Strasbourg

- **Paiement par prélèvement automatique en 3 fois** (à partir de 200 €) : imprimez, complétez et signez au stylo le [formulaire SEPA](#), et envoyez-le par courrier ou déposez-le à l'adresse indiquée ci-dessus en y joignant un RIB (original au format IBAN-BIC). Les signatures électroniques et les scans ne sont pas acceptés.  
***Si vous optez pour le prélèvement automatique, le mandat SEPA signé doit nous parvenir au plus tard le 31 octobre 2021.*** Les prélèvements auront lieu aux mois de novembre, février et juin.  
***ATTENTION, cette option n'est pas disponible pour les étudiants en Cycle de spécialisation.***
- **Paiement en espèces** (jusqu'à 300 €, **prévoir l'appoint**) : à déposer personnellement, sur rendez-vous uniquement ; contactez Mme. Marie PONSARDIN à l'adresse [marie.ponsardin@strasbourg.eu](mailto:marie.ponsardin@strasbourg.eu)

Après le **31 octobre 2021** tout dossier impayé sera transmis à la Recette des Finances de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg. Il ne sera alors plus possible de régler votre facture auprès de nos services.